



CONTRAT DE BAIL

Entre (le propriétaire) la Société Avicole Dudelange et (le locataire) :

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Email : _____

N° de compte : _____ (rembours. Caution)

Date de location : _____

1) Objet de Bail : Le bailleur met à disposition du locataire une grande salle située dans le bâtiment principal de la station d'élevage, incluant le mobilier, la cuisine et les sanitaires.

Personne de contact :

Krein Tamara

☎ 661/57 19 73

✉ info.avicole1912@gmail.com

2) Objet et Durée de la Location

Les locaux sont loués pour la tenue d'un événement privé, à savoir : _____.

Le bailleur ne garantit pas l'adéquation des locaux aux besoins spécifiques du locataire. Toute autorisation nécessaire à l'organisation de l'événement relève de la responsabilité du locataire. La période de location débute à la remise des clés, à la date convenue, et prend fin lors de leur restitution.

3) Conditions d'Annulation

Le locataire peut annuler la réservation selon les conditions suivantes :

- **Au moins 5 semaines avant** le début du contrat : 25 % du montant du loyer restent dus.
- **Au moins 3 semaines avant** le début du contrat : 50 % du montant du loyer restent dus.
- **Moins de 3 semaines avant** le début du contrat : l'intégralité du loyer reste due.

4) Loyer

Le montant du loyer est fixé à **500 €**.

- Ce montant doit être **viré au plus tard 8 semaines avant** la date de début du contrat. En cas de non-paiement dans ce délai, le contrat est automatiquement annulé.
- Si le contrat est conclu à **moins de 8 semaines** de la date de location, le paiement doit être effectué avant le _____, faute de quoi le contrat sera également annulé.

Coordonnées bancaires :

Société Avicole Dudelange

BGLLLULL

IBAN : LU70 0030 1480 0820 0000

5) Remise et Restitution des Locaux

Lors de la remise des locaux, un état des lieux sera effectué conjointement entre les parties.

Tout dommage ou défaut constaté sera mentionné ci-dessous :

Aucun défaut signalé après la remise des clés ne pourra être pris en compte et restera à la charge du locataire.

Une **caution de 300 €** doit être déposée en espèces ou virée sur le compte du bailleur avant la remise des clés.

Sauf accord écrit contraire, la remise des clés s'effectuera **au plus tôt 24 heures avant** l'événement, dans les locaux de la Société Avicole.

 Remise des clés :

Date : _____

Heure : _____

La remise des clés a été effectuée et confirmée par les signatures des parties :

Signature du bailleur : _____

Signature du locataire : _____

6) Fin du Contrat et Restitution des Locaux

À la fin du contrat, le locataire s'engage à :

- Restituer les clés au bailleur.
- Ranger l'ensemble des locaux et remettre les meubles à leur emplacement initial.
- Enlever tout matériel personnel.
- Évacuer ses déchets dans les poubelles prévues à cet effet.
- Nettoyer la vaisselle et apporter ses propres serviettes pour le faire.

Tout travail supplémentaire nécessaire à la remise en état sera facturé et déduit de la caution.

Retour des clés :

Date : _____ **Heure :** _____

La capacité de la salle est limitée à **49 personnes**. Le locataire s'engage à s'assurer contre les risques résultant de la location de la salle et autres parties mis à disposition et reste seul responsable de tous les dommages causés pendant la période de location.

Le locataire est seul responsable des dommages causés par lui-même ou par des tiers ayant eu accès aux locaux. Le bailleur pourra réclamer toute somme nécessaire à la réparation des dégâts constatés.

7) Conditions Spéciales

- Le respect des réglementations en vigueur sur les nuisances sonores est impératif.
- Toute action ou bruit pouvant perturber les animaux est interdit (ex. : feux d'artifice, pétards, etc.).
- **Feux ouverts et grillades sont strictement interdits** dans l'enceinte du bâtiment et la terrasse.
- L'accès aux écuries et poulaillers doit être maintenu libre en permanence. **En cas de non-respect, un forfait de 50 € sera facturé pour dégager l'accès.**
- Le bailleur décline toute responsabilité en cas de consommation d'alcool sur les lieux.
- La caution sera restituée après inspection des locaux sur le compte bancaire indiqué par le locataire.

Le bailleur se réserve le droit d'effectuer des contrôles afin de vérifier le respect des termes du contrat.

Si ce contrat est envoyé au locataire, il devra être retourné **signé dans un délai de 15 jours**. Passé ce délai, il sera considéré comme nul et non avenu.

8) Dispositions Particulières

Autres accords conclus entre les parties :

Ce contrat est établi en **deux exemplaires**, un pour chaque partie.

Signatures

 **Date :** _____

Pour la Société Avicole : *Krein Tamara*

Le locataire :




